



DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE BOURG ACHARD

Octobre 2020

**MISE EN COMPATIBILITE SELON DECLARATION DE
PROJET « PROJET DE LYCEE »**

Prescrite le : 05/07/2018

Approuvée le :

**PIECE 3B. EXTRAITS ORIENTATIONS
D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION**

Plan Local d'Urbanisme

1ere et 2^e révision simplifiée approuvées le 24 05 2012

Les Orientations d'aménagement et de programmation de la zone AUB1 « Futur lycée » à Bourg Achard



Surface 4.5 ha
Vocation principale : Equipement éducatif

EXTRAIT ZONAGE PLU



-  Talus, haies et chemins verts à protéger
-  Dispositif paysager à créer
-  Secteur comportant des orientations d'aménagement

-  Traitement paysager des interfaces
-  Des vues sur le grand paysage à maintenir et qualifier
-  Un espace de couture urbaine à paysager et qualifier prenant en compte les liens vers la ville
-  Parking végétalisé assurant les différentes dessertes de l'équipement (cars/stationnement VL)
-  Liaisons douces à aménager le long des voies existantes et lien à créer avec l'espace de loisirs existant
-  Aménagement sécuritaire des accès
-  Réaliser de nouvelles constructions à l'architecture s'intégrant avec les interfaces naturelles et bâties existantes

Les principes suivants d'aménagement devront être respectés dans le cadre de l'aménagement

- **Veiller à préserver des cônes de vues sur le grand Paysage** (vues sur les coteaux boisés) notamment depuis le nord Est du site accueillant des équipements publics (parc et équipements publics) et depuis les secteurs de stationnement



Veiller au traitement des franges de l'équipement

- Créer des interfaces paysagères avec les zones d'habitat limitrophes (diversifier les dispositifs : haies / arbustes / prairies hautes, etc)



- Relier l'équipement au parc localisé au nord de l'opération



- Créer une interface paysagée avec le bois localisé à l'ouest de l'opération
- Travailler la limite est de l'opération, longeant la route Départementale comme une séquence paysagère de voie d'entrée de ville
- Les 2 interfaces avec les 2 petites enclaves agricoles devront faire l'objet de traitement paysager en adéquation avec les points de vue offerts sur le grand paysage et les séquences paysagère le long de la RD

Connecter l'équipement au reste du territoire par un réseau de déplacements alternatifs à la voiture particulière (cheminements doux / arrêts de transports en commun / aire de covoiturage ...)



Proposer un environnement durable pour un équipement exemplaire

- Un projet innovant et performant vis-à-vis des ressources énergétiques
 - > Concevoir des bâtiments sobres en énergie
 - > Recourir aux énergies renouvelables

- Favoriser la gestion des eaux par des techniques d'hydraulique douce paysagée

- Favoriser l'économie circulaire
 - Intégrer dans la conception la thématique des déchets
 - Réduire et Valoriser les déchets (compost, ...)- Sensibilisation du public
 - Penser à des espaces publics où la matière verte peut être réexploitée (gestion différenciée)



➤ Favoriser la biodiversité

- Une trame verte diversifiée et d'essence locale
- Les dispositifs pour le passage de la petite faune, créer des espaces mellifères
- Des espaces verts rappelant la trame locale (vergers, mare ...)
- Gestion écologique des espaces (pourquoi pas un label ?)

